



Procès-verbal de la séance du 26 juin 2023

Appel

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 mai 2023
3. Assermentation d'un Conseiller communal
4. Préavis municipal No 04/2023 – Demande de crédit pour l'acquisition de 2 immeubles de logement à loyers abordables dans le PPA Grand-Pré
5. Préavis municipal No 06/2023 – Comptes et gestion 2022
6. Election du Bureau du Conseil communal :
 - a. Du Président
 - b. Du premier Vice-Président
 - c. Du deuxième Vice-Président
 - d. Des scrutateurs
 - e. Des scrutateurs suppléants
7. Communications municipales
8. Communications du Bureau
9. Divers et propositions individuelles

La Présidente, Mme Muriel Andrey, ouvre la séance à 20h précises en saluant les Conseillères et Conseillers, les membres de la Municipalité et le public sur place et qui suit la séance en streaming. Elle constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

Elle annonce les personnes excusées pour la séance, soit :

Mmes Melanie Annen, Mireille Gogniat, Céline Pache
 MM. Yann Gyger, Loïc Lambelet, Jean-Nicolas Muff, Samy Pache, Charles Richatd, Peter Rothrock, Francisco Ruiz

Appel

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 49 membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, conformément à l'article 50 du Règlement du Conseil communal, l'Assemblée peut donc valablement délibérer. La séance est ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour

Mme Muriel Andrey demande à l'Assemblée si l'ordre du jour suscite des commentaires. Cela n'étant pas le cas, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du Procès-verbal de la séance du 8 mai 2023

La Présidente signale qu'une erreur s'est glissée dans la numérotation des communications municipales, page 105 : la numérotation des communications de Mme Catherine Bertone et M. Christian Müller n'est pas dans l'ordre. Elle précise que cette erreur a été corrigée. Elle demande s'il y a d'autres remarques concernant ce PV, ce qui n'est pas le cas. Le PV est adopté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

3. Assermentation d'un Conseiller communal

Mme Muriel Andrey invite M. Christian Wagner à se présenter devant l'assemblée et procède à son assermentation sous les applaudissements. Le nombre de Conseillers communaux présent dans la salle est de 50.

4. Préavis municipal No 04/2023 – Demande de crédit pour l'acquisition de 2 immeubles de logement à loyers abordables dans le PPA Grand-Pré

Mme Muriel Andrey rappelle que le préavis a subi un amendement à la suite de la négociation du prix d'acquisition. Elle rappelle que le vote se fera en deux temps : d'abord il sera voté sur l'amendement, puis sur les conclusions amendées ou non. Elle précise que ces votes ne sont pas liés. Le vote sur l'amendement laisse entière liberté de voter sur le fond du préavis. Elle passe la parole à M. Jerome de Benedictis responsable du préavis, qui rappelle la modification du prix d'achat. Le prix actuel correspond à environ Fr. 7'580.-/m² en PPE, ce qui représente une bonne occasion pour la Municipalité d'offrir des logements à prix intéressant à la population. La Municipalité a bien compris les arguments avancés par les Commissaires, mais souhaite laisser le choix aux Conseillers. Il n'a rien d'autre à ajouter au préavis et son complément, mais reste disponible pour répondre aux questions.

La Présidente le remercie et passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances, qui précise que la Commission des finances a trouvé intéressant que la Municipalité propose ce préavis. Néanmoins, et au vu des différents projets envisagés pour ces prochaines années, elle encourage la Municipalité à fixer des priorités, de garder les liquidités et de se focaliser sur les dossiers en cours. Il rappelle que les montants en jeu sont conséquents. D'autre part, il y a des terrains qui appartiennent à la Commune sur lesquels des constructions pourraient être envisagées. Dès lors, la Commission des finances, dans sa majorité, encourage les Conseillers à refuser ce préavis.

Mme Muriel Andrey demande si un autre membre de la commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Elle passe la parole à Mme Natalie Gisling, Présidente de la Commission immobilière qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Elle demande si un autre membre de la commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Elle ouvre la discussion.

M. Pierre Etter s'exprime. Ses paroles sont retranscrites ci-dessous :

Merci à la Municipalité d'avoir proposé à notre Conseil communal une option d'investissement visant à améliorer la situation financière de la Commune, tout en offrant aux jeunes et aux aînés du village la possibilité de trouver des logements abordables.

Merci à nos collègues des Commissions des finances et de l'immobilier pour leurs excellents rapports, qui nous incitent à rejeter cette proposition d'achat de logements au PPA Grand Pré. En effet, il serait bien plus judicieux sur le plan financier d'investir directement dans les terrains communaux.

Dans le rapport immobilier, nous pouvons lire que Monsieur le Syndic a répondu à la question suivante : "Y a-t-il d'autres possibilités pour la Commune de proposer des logements à loyers abordables ?". Sa réponse mentionne la ferme du Château, le PPA Chaney et le centre du village.

Je me permets de faire part de deux observations :

Tout d'abord, le PPA Collège Chaney et le centre du village semblent être des options tout à fait opportunes. Cependant, en ce qui concerne la ferme du Château, il serait bien plus judicieux de valoriser la vue sur le château afin d'y construire des appartements de standing

supérieur, offrant de grandes pièces. Cela générerait des revenus locatifs et fiscaux plus élevés.

De plus, qu'en est-il du Vieux Collège, du terrain de l'Abbaye, des parcelles 312 et 969 sur le Chemin de Lizet, et de l'avenir de l'administration communale ?

Serait-il possible d'obtenir un document décrivant la vision et la stratégie des divers terrains communaux alignées sur les prochaines révisions du PDCOM et du PGA ?

M. Jérôme de Benedictis, répond que les parcelles citées par M. Pierre Etter sont en zone d'utilité publique, ce qui nécessiterait des réaffectations ce qui n'est actuellement pas prévu. En l'état actuel des réflexions, il est prévu de maintenir l'administration communal à l'endroit actuel. D'autre part, aucune construction n'est prévue sur le terrain de l'Abbaye. Il n'est pas prévu non plus de modifier le PACOM ces prochaines années. La Municipalité ne travaille que sur de petites modifications réglementaires et non pas sur des modifications légales.

M. Philippe Diserens intervient ; ces propos sont retranscrits ci-dessous :

La volonté d'offrir à la population d'Echandens des appartements à loyer abordable est louable.

Cependant, le but recherché n'est absolument pas atteint, même avec un prix d'achat, initialement annoncé comme non-négociable, revu de deux millions à la baisse.

Pour quelle raison le loyer « abordable » d'un 3.5 pièces serait-il de Fr. 2'380.00, place de parc comprise, + charges, et celui d'un 4.5 pièces de Fr. 3'290.00 + charges ?

C'est tout simplement en raison de l'impact de la part terrain, compris dans le prix de vente de Fr. 12'400'000.00

Si nous déduisons de ce prix : 1. le coût des places intérieures de 750'000.00 et 2. celui du prix de la construction des 2 immeubles totalisant 7000 m³, d'un coût au m³ supposé de Fr. 1'200.00/m³, ce qui semble largement compté, il demeure un différentiel de Fr. 3'250'000.00, soit 26% du prix de transaction, uniquement pour cette part terrain.

En conservant le même revenu locatif brut budgété de 3.88%, le loyer d'un 3.5 pièces, place de parc comprise, passerait de Fr. 2'380.00 + charges à Fr. 1'760.00 + charges.

Celui d'un 4.5 pièces diminuerait de Fr. 3'290.00 + charges à Fr. 2'400.00 + charges.

Ce mode de faire permettrait d'offrir des loyers réellement abordables, tout en conservant une marge de manœuvre pour assurer un meilleur rendement des fonds propres ou pour faire face à une éventuelle hausse de taux d'emprunt.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je vous invite à ne pas gaspiller nos deniers, en payant plus de 3 millions une part terrain, alors que nous avons la chance d'en posséder, dans le but d'acheter deux immeubles dont les loyers annoncés « abordables ne le seront pas.*

Aussi, je vous prie, comme les deux commissions chargées de l'étude de cet objet, de refuser le préavis amendé.

M. Luc Vittoz rappelle que le Conseil communal statuera dans quelques mois sur un préavis concernant la construction d'un nouveau collège qui prévoit une piscine. Il y aura certainement des débats et il invite les Conseillers à y réfléchir dès maintenant. Il préfère mettre des millions pour une piscine qui sera utile à des milliers de personnes plutôt que pour un immeuble qui ne sera utile qu'à quelques personnes. Il est donc contre ce projet.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, la Présidente clôt la discussion et met en vote l'amendement, en rappelant que ce vote est indépendant du vote sur le préavis lui-même. L'amendement propose de ramener le prix d'achat des immeubles à Fr. 12'400'000.-, soit une baisse de Fr. 2'000'000.- sur le prix de CHF 14'400'000.- indiqué dans le préavis No 04/2023. L'amendement est accepté à la majorité par 26 oui, 6 non et 17 abstentions.

Mme Muriel Andrey lit les conclusions du préavis amendé :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 04/2023, amendé
- vu le document « Compléments et amendement au préavis Municipal No. 04/2023 »
- vu le rapport de la Commission immobilière
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

REFUSE A LA MAJORITE (1 oui - 37 non – 11 abstentions)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 12'574'000.—TTC pour l'acquisition de deux immeubles de logement sis au PPA Grand-Pré,
- de financer cette acquisition par les liquidités de la commune et/ou par un emprunt
- de porter ces immeubles au patrimoine financier de la commune et de les amortir sur un délai maximum de 30 ans jusqu'à concurrence de leur valeur fiscale
- de porter au budget annuel le montant nécessaire à l'entretien et à la gestion des immeubles.

5. Préavis municipal No. 06/2023 – Comptes et Gestion 2022

Mme Muriel Andrey annonce que ce préavis sera traité en deux temps. Elle ouvrira d'abord la discussion sur les rapports de gestion de la Municipalité et de la Commission de gestion, puis sur les comptes 2022. Le préavis qui traite l'ensemble de ces documents sera ensuite voté. Elle passe la parole pour le rapport de gestion à M. Jerome de Benedictis, Syndic, qui précise que la Municipalité se réjouit de présenter la nouvelle identité visuelle. Il n'a rien d'autre à ajouter au rapport de gestion.

La Présidente le remercie et demande si un autre membre de la Municipalité souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Elle passe la parole à M. Stéphane Steiner, Président de la Commission de gestion qui n'a rien à ajouter à son rapport

Mme Muriel Andrey demande si un autre membre de la Commission de gestion souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Elle ouvre le débat sur le rapport de gestion de la Municipalité. Personne ne souhaite prendre la parole.

Dès lors, elle passe aux Comptes 2022 et rappelle une petite correction de la Bourse, en page 5. Cette correction a été transmise aux Conseillers. Elle précise également que les comptes de l'EPSP ont été présentés uniquement pour information. La présidente passe la parole à M. Jerome de Benedictis qui précise que les comptes sont bénéficiaires pour la troisième année d'affilée. Ceci même en tenant compte des charges dues à la péréquation. Il rappelle que les décomptes sont transmis avec une année de décalage, ce qui génère un certain déséquilibre. Malgré des recettes fiscales en deça de ce qui était espéré dans le budget, la Municipalité a réussi à équilibrer les comptes. Ceci était possible grâce à deux facteurs : d'un côté, grâce à la péréquation fiscale et de l'autre grâce au fait que la Municipalité a su gérer avec parcimonie le budget octroyé par le Conseil. D'autre part, une grande succession a embellit les comptes, ce qui n'est pas le cas chaque année. Il rappelle qu'il y a toujours une part d'incertitude au moment d'établir un budget et ce n'est pas évident d'arriver à équilibrer les comptes. Aujourd'hui, la Municipalité est en bonne voie d'atteindre ce qui était présenté dans les « Objectifs 2025 ».

La Présidente passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des Finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Elle demande si un autre membre de la Commission des finances souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Mme Muriel Andrey passe à la lecture des comptes, page par page et invite les Conseillers à intervenir en cas de question.

Après lecture, la Présidente demande s'il y a des questions, ce qui n'est pas le cas. Elle clôt la discussion et passe au vote sur le préavis dont elle lit les conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

après avoir pris connaissance

- des comptes,
- du rapport de gestion de la Municipalité,
- du rapport de la Commission de gestion,
- du rapport de la Commission des finances,

DECIDE A L'UNANIMITE

1. d'accepter les comptes 2022 de la Bourse communale, ainsi que les comptes de fonctionnement et les bilans tels qu'ils sont présentés,
2. de donner décharge de son mandat à la Commission de gestion et à la Commission des finances,
3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

6. Election du Bureau du Conseil communal

Mme Muriel Andrey rappelle que l'article 12 du règlement du Conseil communal autorise à procéder par élection tacite lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de places à pourvoir et que ce procédé sera utilisé lorsque cela sera possible.

Le Bureau a établi des contacts en vue de ces élections, mais chacun et chacune peut encore présenter sa candidature ce soir.

6.a. Élection du Président

La Présidente cède la parole au premier Vice-Président, M. Sébastien Baconnier qui propose la candidature de Mme Muriel Andrey, Présidente sortante à sa propre succession et lui demande si elle l'accepte, ce qui est le cas. Il demande s'il y a d'autres candidats, ce qui n'est pas le cas. Mme Muriel Andrey est réélue par acclamation. Elle remercie l'assemblée de sa confiance et se réjouit d'œuvrer pour ce deuxième mandat de présidence.

6.b. Élection du 1^{er} Vice-Président

Mme Muriel Andrey propose la candidature de M. Sébastien Baconnier, 1^{er} Vice-Président sortant, à sa propre succession et lui demande s'il l'accepte, ce qui est le cas. Elle demande s'il y a d'autres candidats, ce qui n'est pas le cas. M. Sébastien Baconnier est réélu par acclamation.

6.c. Élection du 2^{ème} Vice-Président

Mme Muriel Andrey propose la candidature de M. Jean-François Martin, 2^{ème} Vice-Président sortant, à sa propre succession et lui demande s'il l'accepte, ce qui est le cas. Elle demande s'il y a d'autres candidats, ce qui n'est pas le cas. M. Jean-François Martin est réélu par acclamation.

6.d. Élection des scrutateurs

Mme Muriel Andrey rappelle que conformément à l'art. 12 du règlement du Conseil communal, les scrutateurs et scrutateurs suppléants sont élus non pas individuellement mais au scrutin de liste. Elle rappelle que les scrutateurs actuels, Mireille Gogniat et Hans Bachmann sont au bout de mandat et quittent leur poste. Elle les remercie de leur investissement et demande aux scrutateurs suppléants actuels, Mme Héloïse Denham et M. Valery Ponsar, s'ils sont candidats aux postes de scrutateurs, ce qui est le cas. Il n'y a pas d'autres candidatures et ils sont élus par acclamation.

6.e. Élection des scrutateurs suppléants

La Présidente demande s'il y a des candidats aux postes de scrutateurs suppléants. Mme Sonia Bua Bolomey et Ralf Massimo Karle présentent leur candidature. Il n'y a pas d'autres candidatures et ils sont élus par acclamation.

7. Communications municipales

M. Jerome De Benedictis :

1. Nouvelle Péréquation Intercommunale

L'UCV, l'AdCV et le Conseil d'Etat sont parvenus à un accord pour la nouvelle péréquation. Si cette proposition ne résout pas le problème à long terme, elle a le mérite d'éteindre l'incendie et de simplifier le système, en le rendant surtout moins manipulable par les communes. Pour ces raisons, la Municipalité d'Echandens a voté en faveur de cet accord lors de l'assemblée de l'AdCV jeudi passé et en fera de même demain soir à l'UCV. Nous relevons cependant que sur une perception moyenne d'impôts d'environ Fr. 3'200.-- par habitant du Canton, les Communes verseront toujours à ce dernier environ Fr. 900.-- par habitant pour la Facture Sociale, soit 28 % des recettes fiscales.

2. Fête Nationale

Cette année, c'est la société de Jeunesse qui se fera un plaisir de vous accueillir pour les manifestations du 31 juillet et du 1^{er} août. Si les conditions le permettent, un feu traditionnel sera organisé sur les hauteurs de notre commune.

3. E-admin – Guichet virtuel

Le nouveau guichet virtuel de la commune est dorénavant en ligne. Vous pouvez d'ores et déjà y créer un compte citoyen et procéder à des locations de tables, des commandes de vin ou de cartes CGN. La Municipalité a renoncé à la plateforme pour les cartes CFF, ces dernières disparaissant fin novembre. De plus, les modules liés aux attestations et aux paiements en ligne, aux locations de salles et aux demandes de subventions sont en cours de développement et seront prochainement mis en ligne. Nous sommes preneurs de vos retours d'expérience quant à l'utilisation de cet outil pour son amélioration permanente.

4. Terrain de Unihockey

La Municipalité, en collaboration avec le club d'unihockey Morges-Yens et le service des sports de la Ville de Morges a le plaisir de vous annoncer qu'un terrain de street floorball, ou unihockey de rue, prendra place sur le terrain rouge entre le collège et l'administration communale du 25 septembre au 30 octobre. Diverses animations y seront organisées et du matériel sera à disposition à l'administration communale.

5. Concert aux Utins

La Municipalité, en collaboration avec le GRAC et sa présidente Sandra Imsand, a le plaisir de vous annoncer que le célèbre groupe de Yodel Oesch's Die Dritten se produira à la salle des Utins le vendredi 15 septembre. Avec une communication limitée au Journal d'Echandens et quelques affiches dans le village, nous sommes déjà pratiquement arrivés au terme de la vente des 240 billets disponibles.

6. Inspection préfectorale

Monsieur Boris Cuanoud, Préfet du district de Morges, a procédé à l'inspection annuelle de la Commune le mercredi 21 juin dernier. Il a pu constater la bonne tenue des procès-verbaux de la Municipalité, des comptes, des divers registres et des archives communales. Il a également eu l'occasion d'échanger avec la Présidente du Conseil Communal et la Secrétaire, avant de partager un moment convivial avec les autorités de notre commune et celle de nos voisins de Denges.

7. Sortie du Conseil Communal

La Municipalité tient à remercier la Présidente du Conseil Communal et tout le bureau pour la magnifique sortie qu'ils nous ont concoctée il y a un peu plus d'une semaine.

8. Repas des bénévoles

Le désormais traditionnel repas des bénévoles, auquel vous êtes toutes et tous conviés, aura lieu cette année le 17 novembre, ici même.

9. Votations cantonale et fédérales du 18 juin

S'il n'est pas courant de commenter les résultats d'une votation, la Municipalité tient aujourd'hui à saluer le message fort envoyé par les Echandelières et Echandelières en faveur de la protection du climat et de l'objectif d'une neutralité carbone en 2050. Ce message nous conforte dans notre volonté de mettre en œuvre, en collaboration avec le Conseil Communal, une politique visant cet objectif.

10. Organisation de la Municipalité

Afin de rééquilibrer les charges de travail liées à ce que l'on a appelé les « projets majeurs » de la Municipalité, cette dernière a décidé que le projet lié au réaménagement du terrain de football de Rueyre serait dorénavant sous ma responsabilité. Les dicastères restent inchangés.

La Municipalité a nommé Monsieur Xavier Dutruit au poste de vice-syndic dès le 1^{er} juillet 2023. Pour rappel, cette fonction, dont la désignation est de compétence municipale, fait traditionnellement l'objet d'une rotation annuelle au sein du collège exécutif.

M. Christian Müller :

1. Réfection chemin du Muveran

Les travaux de réfection du chemin du Muveran avancent. Les premières semaines ont été dédiées à l'installation d'un réseau d'alimentation en eau provisoire, puis au démantèlement de celui existant et à la pose du futur sur la partie ouest du chemin. Le choix technique a été de procéder à une fouille sur une largeur permettant ces travaux, tout en laissant la possibilité aux riverains d'accéder au maximum à leurs parcelles. Du côté archéologique, les différentes fouilles et sondages n'ont pas mis en évidence la présence de vestiges qui auraient nécessité la fermeture du chantier. Par conséquent, tout se passe bien.

2. Patrouilleurs scolaires

Nous sommes heureux de vous annoncer que pour donner suite à l'annonce effectuée dans le journal d'Echandens, six patrouilleurs scolaires ont suivi une formation le lundi 12 juin, donnée en collaboration avec la Police cantonale et notre ASP. Ces patrouilleurs entreront en fonction dès la rentrée scolaire d'été.

Les deux passages piétons retenus pour leurs activités, seront celui dans le virage de la route de la Gare, à la hauteur du restaurant du Léman et l'autre, celui au croisement route de Bremblens et rue du Château. Ces sites pourront changer, selon les expériences.

3. Service de voirie et des espaces verts

M. Jonathan Berseth, sous-chef de la voirie et des espaces verts nous a remis sa démission avec effet au 30 septembre. Il souhaite donner une autre orientation à sa carrière professionnelle.

Nous allons faire paraître une annonce cette semaine en vue de son remplacement.

Nous remercions déjà M. Berseth pour son engagement ainsi que son implication tout au long de ces années. Nous lui souhaitons une bonne suite dans sa carrière professionnelle.

M. Xavier Dutruit :

1. Contrôle paratonnerres

Le contrôle des paratonnerres de nos bâtiments communaux a été effectué. Tous sont en ordre sauf celui du Château. Une analyse en vue de la suppression des défauts sur celui-ci est en cours.

2. Bâtiment Saugey 6 – Local fleuriste

Le carrelage de l'arrière-boutique de notre fleuriste nécessite une réfection complète. Coût Fr. 7'398.40 TTC

3. Salle des Utins - Foyer

Comme vous avez pu le constater, certaines vitres du foyer ont été endommagées par un véhicule. Coût de la sécurisation et du remplacement des vitrages environ Fr. 15'000,- à charge de la personne fautive.

Mme Katharina Zurn :

1. Aide Humanitaire

Budget 2023 Fr. 25'000.00. A noter qu'en février 2023, les membres de la commission ont accordé un don d'urgence de Fr. 5'000.00 à l'EPER (Entraide protestante suisse) pour les victimes du séisme en Syrie et en Turquie.

Après avoir examiné les demandes de soutien adressées à la Commune, la commission a retenu les projets suivants :

FEDEVACO		
Solidar « Utsana, eau potable et assainissement Mozambique »	Fr.	5'000.00
FEDEVACO		
Medair, « Accès aux soins des populations vulnérables Liban »	Fr.	2'000.00
Sentinelles – Noma	Fr.	3'000.00
Association Bono Be Kadey (Caméroun)	Fr.	2'000.00
Centre pour la Promotion de la Santé, Kangu (Congo)	Fr.	2'000.00
MEDAIR, Aide d'urgence pour le Soudan	Fr.	2'000.00
TOTAL	Fr.	16'000.00

La Commission propose de garder les Fr. 4'000.00 restants du budget 2023 pour d'éventuelles demandes d'urgence d'ici la fin de l'année.

2. Eglise

Le système de sonorisation de l'Eglise a été remplacé, comme accepté au budget 2023. La main-courante sur l'escalier et les lampadaires ont été repeints.

Mme Catherine Bertone :**1. Bennes à roulettes**

Comme déjà largement communiqué, dès le 1^{er} juillet la levée des déchets au porte-à-porte se fera exclusivement par le biais de bennes à roulettes pouvant être levées mécaniquement. Cette tendance a déjà été initiée depuis plusieurs années encourageant les Echandelières et Echandeliers à s'équiper pour faciliter le travail des transporteurs et garantir l'hygiène publique. Si une dernière phase de transition a été négociée avec le transporteur, nous encourageons en particulier tous nos conseillères et conseillers à une exemplarité en la matière. Des subventions sont disponibles en cas d'acquisition de bennes. Une exception pour les restes de cuisine a été maintenue avec des containers de maximum 5l.

2. Nouvelle carte d'accès au centre de tri

Tous les ménages ont reçu une nouvelle carte de tri et un rappel de l'ensemble des informations qui avaient déjà paru dans le dernier journal d'Echandens.

Dès ce samedi, nous vous encourageons à placer spontanément votre carte d'accès derrière le pare-brise de votre voiture pour permettre une vérification facilitée par le personnel. En effet, Mme Valentine Allaz ayant souhaité réduire son taux d'activité à 60%, la Municipalité a confié certaines heures de surveillance à une société externe et ceci dès le 1^{er} septembre.

3. Plantations et canicule

La Municipalité a constaté que dès le mois de juin déjà les plantes et les arbres souffrent de la canicule qui est accentuée par des sols très secs. Devant ce constat, la priorité va être donnée cet été au service de voirie et des espaces verts pour les tâches indispensables telles que le nettoyage des routes, la levée des déchets, la surveillance du centre de tri puis de l'arrosage en priorité des jeunes arbres, des plantations pérennes, du parc du château et des terrains de sport. Les massifs de fleurs seront entretenus le mieux possible, mais considérant qu'ils sont régulièrement replantés, ils ne seront pas prioritaires.

4. Aménagements futurs du Centre du village

La restitution des analyses des variantes du centre du village sera présentée le 25 septembre prochain.

5. Forum entreprises

Dans le cadre d'une démarche portée par l'ARCAM, une analyse des commerces et services qui seraient complémentaires à l'offre existante est en cours. Un forum sera organisé à la rentrée et les commerçants invités pourront s'exprimer sur leurs besoins et souhaits à ce sujet.

6. Centre du village

Des installations provisoires vont être installées pour l'été. Nous gardons encore le détail confidentiel pour vous faire la surprise.

8. Communications du Bureau

Commission de recours en matière fiscal : En mars 2023, sept décisions ont été envoyées par la Commission. Il n'y a pas de recours déposés. La Présidente remercie la Commission pour son travail.

Votations fédérales du 18 juin 2023

Imposition minimale OCDE/G20 : 665 oui – 85 non

Loi sur le climat et l'innovation : 511 oui – 246 non

Loi COVID-19 : 541 oui – 216 non

Votation cantonale du 18 juin 2023

Pour la protection du climat : 450 oui – 281 non – 15 blancs

Mme Muriel Andrey annonce que pour ce dépouillement, trois jeunes citoyens ont répondu à l'invitation de participer à un dépouillement. Il s'agit de Mmes Hana Muminovic et Laura Burnier et de M. Mathieu Gerber qui est également présent dans le public ce soir. Elle les remercie de leur engagement et salue leur intérêt pour la politique villageoise. Si d'autres jeunes souhaitent partager une telle expérience, ils sont les bienvenus et peuvent s'adresser au Bureau du Conseil.

Elections fédérales du 22 octobre 2023 :

Les personnes disponibles pour ce dépouillement sont priées de s'annoncer auprès de la secrétaire. De nombreux volontaires sont nécessaires.

Sortie du Conseil : La Présidente remercie tous les participants à la sortie qui était un succès selon de nombreux messages de remerciement. Elle remercie également les membres du Bureau pour l'organisation.

9. Divers et propositions individuelles

M. Jean-François Martin pose trois questions par rapport au centre de tri :

- 1.- Après 6 mois de test du nouvel d'horaire, quel est le bilan sur ces nouveaux horaires ? Il n'en est pas convaincu car pour pouvoir y aller en dehors du week-end, il faut prendre congé au travail.
- 2.- Carte d'accès : demande s'il est possible d'avoir une carte par adulte au lieu d'une carte par ménage.
- 3.- Surveillance par une société privée : est-ce que la Municipalité a étudié la possibilité d'engager des jeunes du village pour effectuer ce travail ?

Mme Catherine Bertone répond aux trois questions :

- 1.- Un point sur les horaires sera fait à la rentrée d'août. Les horaires d'hiver ont été élargi par rapport aux anciens horaires.
- 2.- Pour l'instant une seule carte a été envoyé par ménage. En cas de besoin, un double peut être demandé au greffe.
- 3.- la question d'engager des jeunes s'est posée. Il paraît délicat de confier cela aux jeunes, car il faut un certain niveau de formation et il y a des mesures de sécurité.

M. Luc Vittoz se questionne sur le recyclage et la possibilité de ramassage du PET. Serait-il possible de mettre un container PET devant le Volg, par exemple ?

Mme Catherine Bertone répond que la collecte du PET est autofinancée et très performante et il ne devrait même pas avoir de collecte de PET au centre de tri. Néanmoins, la Municipalité a décidé de récolter le PET au centre de tri, mais il n'est pas prévu pour l'instant de multiplier les points de collecte. Concernant les poubelles multi-tri aux arrêts de bus, la Municipalité étudiera le résultat après un certain temps. Elle rappelle qu'il y a une soixantaine de poubelles publiques à Echandens et que c'est compliqué à gérer. Cela demande environ 15 heures par semaine aux employés des espaces verts. Il faut trouver un équilibre pour toutes ces formes de récolte.

M. Markus Christen revient sur la carte d'accès pour le centre de tri. Il comprend la nécessité de faire des contrôles, mais estime qu'il serait préférable d'installer une barrière électronique, afin de limiter l'accès aux habitants de la commune.

Mme Catherine Bertone rappelle qu'un système de fermeture avec barrière a été refusé par le Conseil dans le passé. D'autre part, des accès informatisés coûtent très cher. La Municipalité estime que le système avec la carte d'accès visible sous le pare-brise est plus simple.

M. Christian Binggeli approuve l'introduction de carte d'accès, car dès l'ouverture du centre, il y a des gens extérieurs au village au trot. Il demande s'il est autorisé de transmettre sa propre carte à des personnes venant aider les habitants au jardin. Est-il possible de faire des photocopies de la carte d'accès ?

Mme Catherine Bertone répond que les prestataires externes peuvent évidemment apporter les déchets provenant des jardins d'Echandens.

Concernant le fait de photocopier la carte d'accès, M. Jerome de Benedictis précise que cela n'est pas autorisé. Cependant, il faut être pragmatique. Il est tout à fait possible de mettre deux prénoms, voire deux noms sur la carte. Si les trajets au centre de tri sont faits par deux voitures distinctes, il est possible de demander une deuxième carte par email au greffe.

M. Christian Binggeli le remercie et informe l'assemblée qu'à ce jour, il y a 94 participants inscrits au Tour du Pays de Vaud et que le parcours est délimité. Il y a également 40 bénévoles inscrit, mais il en faut idéalement le double. Il fait donc un nouvel appel aux bénévoles désirant donner un coup de main. Un T-shirt sera créé pour les bénévoles et ils auront droit à un sandwich et une boisson.

Il remercie la Commune pour l'aide concernant les formalités. Les organisateurs ont déjà récolté environ Fr. 10'000.- et il en remercie les sponsors. Ils espèrent 500-600 personnes pour cette étape à Echandens.

M. Philip Morel demande si la Commune engage des jeunes durant les vacances scolaires pour certains travaux, et par quel biais elle les recrute.

M. Jerome de Benedictis confirme que la Commune le fait. Elle reçoit suffisamment de candidatures spontanées pour ne pas devoir faire un appel dans ce sens. Des jeunes sont régulièrement engagés à l'administration, à la conciergerie et à la voirie.

M. Davide Piras rappelle qu'il y a quelques années, il était possible de déposer des articles recyclables au village en dehors de l'horaire du centre de tri, mais qu'aujourd'hui ce n'est plus le cas, ce qui est dommage.

Mme Catherine Bertone confirme qu'il y avait effectivement un tel endroit non-surveillé au centre du village. Néanmoins, il n'y avait aucun tri et on y trouvait n'importe quoi. Une surveillance est donc nécessaire, mais cela coûterait trop cher.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la Présidente clôt la séance vers 21:30 et souhaite un bel été à tous. Elle se réjouit de croiser les personnes présentes aux différentes activités qui se dérouleront durant l'été et donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil communal le 9 octobre 2023.

M. Jerome de Benedictis souhaite un bel été à tous et déclare le bar ouvert.

La Présidente :


Muriel Andrey



La Secrétaire :


Thérèse Maillefer